

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
8 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du trente juin deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET

Délibération CA-2025-19

Séance du 8 Juillet 2025

OBJET : ÉTABLISSEMENT DU COÛT LAURÉAT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE -SESSION 2024

Vu l'arrêté n°AG-02-2024 portant ouverture au titre de l'année 2024 d'un examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe,

Vu l'arrêté n°AG-91-2024 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe -session 2024,

Considérant qu'il convient de définir le coût du concours et le coût total par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès des collectivités qui recruterait hors conventionnement sur la liste d'aptitude et de recouvrer les participations des Centres de Gestions ou autre collectivité ayant conventionné,

Vu le coût total du concours retracé dans le tableau ci-joint,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – CONSTATE le coût total de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe - session 2024 qui s'établit à 2 074,07 €.

ARTICLE 2 – DEFINIT à 2 074 € le coût par lauréat de l'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe session 2024.

ARTICLE 3 – AUTORISE le Président à émettre les titres et recettes auprès des Centres de Gestion co-organisateurs et des collectivités non-affiliées.



Le Président,

Xavier ELBAZ



CENTRE DE GESTION DE L'INDRE
Fiche de gestion des concours et examens professionnels

**Examen professionnel Animateur principal 1ère classe
 session 2024**

BILAN FINANCIER DEFINITIF

CHARGES AFFERENTES A L'EXAMEN:	IMPUTABLES AU CONCOURS
FRAIS DE PUBLICITE DE L'EXAMEN	0,00
	0,00
LOCATION DE SALLES ET DE MOBILIER	0,00
Salle	0,00
Mobilier	
VISITES MEDICALES	0,00
Honoraires visites médicales (candidat en situation de handicap)	
REMUNERATIONS DIVERSES	1 715,39
Préparation des épreuves écrites	454,54
Préparation des épreuves pratiques	0,00
Surveillance des épreuves écrites	0,00
Prestations Collectivités ou Etablissements d'enseignement	0,00
Vacations correcteurs épreuves écrites	17,44
Vacations correcteurs épreuves pratiques	0,00
Vacations correcteurs pour épreuves facultatives	0,00
Vacations épreuve orale	143,64
Vacations membres du jury (réunions)	521,73
Rémunération des agents chargés du suivi des dossiers	312,88
Rémunération autres agents	265,16
FRAIS DE TRANSPORT-REPAS-HEBERGEMENT	110,58
Organisation des épreuves	0,00
Réunions du jury	110,58
Surveillance des épreuves	0,00
FOURNITURES - AFFRANCHISSEMENT	9,49
Confection des dossiers d'inscription	0,00
Correspondance (convocations, résultats...), sujets, copies, brouillon...	2,53
Frais d'affranchissement	6,96
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	1 835,46

FRAIS INDIRECTS	
Compte 60, 61 et 62 (résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année de l'examen)	60 488,35
Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes	1 014,00
Coût unitaire des frais indirects (total des frais indirects/nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes)	59,65
Coût réel des frais indirects (coût unitaire des frais indirects*nombre total de candidats inscrits)	238,61
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	238,61

COÛT TOTAL DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	2 074,07
Nombre total de lauréats	1
COUT LAUREAT A LA CLOTURE DES EPREUVES	2074,00

Châteauroux, le 8 juillet 2025

LE PRÉSIDENT,

Xavier ELBAZ